

fenêtres sur cours pas de calais

Journal Départemental du SNUipp-FSU
Syndicat majoritaire de la profession
Dans la 1ère fédération de la Fonction Publique

SNUipp Pas de Calais
Maison des sociétés
16 rue Aristide Briand
62000 Arras

tél/fax : 03 21 51 72 26

ROYE PIC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Date de dépôt : 24/06/19

Date limite de distribution : 28/06/19

Edito

Une année 2018 / 2019 riche...

Sommaire

Edito

(p. 1)

Circulaire de rentrée

(p. 2)

Rentrée scolaire

(p. 3)

Direction et fonctionnement de l'école

AESH

(p. 4 et 5)

Mouvement

(p. 6)

Congrès national

(p. 7)

Retraites

(p. 8)

Hors-Classe

(p. 9)

Evaluations CP/CE1

(p. 10)

Adhésion

(p. 11 et 12)



- ... en luttes
- ... en revendications
- ... en interventions
- ... en actions
- ... en rencontres avec les personnels



Et l'année prochaine,
on continue !



A Bientôt pour une rentrée à vos côtés !



BONNES VACANCES

BONNE RETRAITE

Dominique Dauchot et Maxime Vasseur
Secrétaires Départementaux
du SNUipp-FSU 62

JUIN 2019



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Circulaire de rentrée

... Défendons notre liberté pédagogique !

Pour la rentrée, une circulaire à exécuter ?

BO LE BULLETIN
OFFICIEL
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

PARTAGER CET ARTICLE

Circulaire de rentrée 2019

Les priorités pour l'école primaire

NOR : MENE1915810C
note de service n° 2019-087 du 28-5-2019
MENJ - DGESCO A1-1

Du positif...

La rédaction finale de la circulaire a finalement concédé un chapitre pour « Cultiver le plaisir d'être ensemble » et un paragraphe pour développer l'éducation artistique et culturelle qui se trouve résumé à l'instauration de chorale partout et à la promotion

de la lecture et du livre par la fréquentation des bibliothèques. Voilà une « idée qu'elle est bonne » et à laquelle personne n'avait pensé jusque-là.

Mais beaucoup de négatif !

La circulaire consacre la priorité nationale à l'enseignement des savoirs dits « fondamentaux » qui se résument aux seuls « Lire, écrire, compter et respecter autrui ».

Un chapitre entier consacré à l'apprentissage des «fondamentaux» vise dans un premier temps à **justifier les évaluations CP et CE1** largement décriées à la fois par la profession mais également récemment par Roland Goigoux qui a pu montrer **l'imposture du traitement de leurs données**.

La circulaire va plus loin sur ce sujet en donnant à chaque année scolaire du CP au CM2 des objectifs précis et quantifiés d'apprentissages comme cette étrange norme de « 50 mots lus à la minute en fin de CP ». Voilà de quoi **jeter définitivement aux oubliettes des programmes conçus en cycle partant de ce que l'élève sait pour le faire progresser et prenant en compte ses rythmes d'apprentissages**.

La maternelle est particulièrement revisitée, bien loin des programmes de 2015 qui avaient pourtant recueilli l'unanimité de la communauté éducative lors de leur passage devant le conseil supérieur de l'éducation.

Dès la **petite section**, l'accent est mis sur l'apprentissage de mots et l'entraînement à la phonologie avec des

recommandations pédagogiques très précises.

Pas moins de trois guides d'accompagnements sont joints à la circulaire. On y trouve surtout **une entrée précoce** dans des apprentissages normatifs et évalués ce qui constitue **une méthode très efficace pour construire de la difficulté scolaire dès le plus jeune âge**.

La lecture attentive de ces guides explique qu'on doit « éviter d'assoir tous les élèves par terre » (sic), ou encore rappelle aux enseignants et aux enseignantes qu'ils et elles doivent «après une lecture engager les élèves à prendre la parole et ...montrer de l'attention pour ce qu'ils disent » (sic), pourra également au mieux, prêter à sourire, ou finir de **convaincre la profession sur le niveau de confiance qui lui est accordé**.

Un chapitre entier est également dévolu au « *pilotage en soutien de l'action pédagogique des professeurs* », car dit le texte « *La mise en œuvre des recommandations pédagogiques et des évaluations nationales nécessite d'accorder une attention toute particulière à l'accompagnement des professeurs, au plus près de leur pratique, afin de répondre à leurs besoins de formation* ». Mais après deux ans de pratique des méthodes DRH de la rue de Grenelle on sait malheureusement sur quoi est portée « *l'attention particulière* ». Loin d'être bienveillante elle repose sur une **emprise de plus en plus forte à tous les niveaux hiérarchiques et des injonctions de plus en plus invasives sur les bonnes méthodes pédagogiques à utiliser dans les classes**.

Pour la deuxième année consécutive **l'ensemble des animations pédagogiques porteront seulement sur les mathématiques et le français**. « *Des Interventions mises en commun à l'échelle départementale pour plus d'efficience* », indique la circulaire. On est bien loin d'une formation continue prenant en compte les besoins et les demandes des professionnels de terrain.

Pour le SNUipp-FSU, cette circulaire vient donc confirmer une politique ministérielle à l'œuvre faite, d'injonctions, de guides de bonnes pratiques, d'enseignements resserrés sur des fondamentaux faisant table rase d'un grand nombre de recherches pédagogiques et niant au plus haut point la professionnalité des personnels dans les écoles. Alors bien sûr, la rédaction finale de la circulaire a connu quelques évolutions suite aux remarques faites par le SNUipp-FSU notamment. Des gages accordés du bout des lèvres mais qui ne changent rien à la philosophie générale du texte. C'est pourtant d'une toute autre ambition dont l'école a besoin pour faire face aux défis qui sont les siens. Les mobilisations récentes menées par les personnels et les parents l'ont bien montré.

David SCARPA



Stage Pédagogies alternatives du 23 novembre 2018 à ARRAS

Avec le secteur **Educatif** du SNUipp-FSU National
Avec les interventions de **OCCE ; GFEN ; ICEM ; USEP 62**

Liberté pédagogique, besoin d'enseigner autrement,
envie de transformer l'école dans le bon sens...
Quatre ateliers ont été proposés aux collègues
venus nombreux.

... Non aux pressions hiérarchiques !

Répartition des classes : c'est une des prérogatives du conseil des maîtres !

Le SNUipp-FSU est souvent interrogé sur la répartition des classes dans une école. **L'attribution des classes relève d'un accord entre tous les enseignants qui composent le conseil des maîtres.** Cet accord repose au préalable, sur des critères de répartition discutés et acceptés par tous et qui doivent prendre en compte l'intérêt des élèves et le fonctionnement pédagogique de l'école. Il est conseillé de consigner cet accord dans le compte rendu du conseil des maîtres afin qu'il serve de référence. Or il semble que cela soit remis en cause parfois ici ou là, notamment lorsqu'il s'agit des classes de CP et CE1 dédoublés ou après un rendez-vous de carrière... par exemple.

Le SNUipp-FSU a questionné l'IA à ce sujet lors d'une audience que nous avons demandée. La réponse est claire : aucune consigne n'a été donnée à ce sujet, si ce n'est de ne pas positionner les stagiaires sur des CP.

Il n'y a pas lieu de tenir compte non plus du « côté provisoire » d'affectation sur une classe de CP et CE1 dédoublée dans les arrêtés de nomination (alors que vous avez obtenu un poste à titre définitif). Ceux-ci n'ont été édités qu'à la demande du ministère pour pouvoir « repérer » les enseignants sur les classes dédoublés pour les formations. L'IEP peut certes donner son avis mais la répartition des classes reste bien une prérogative du conseil des maîtres.



Dominique DAUCHOT

Deux textes de référence

Décret du 24/02/89 Art. 2

Après avis du conseil des maîtres, le directeur / la directrice d'école répartit les élèves entre les classes et les groupes. Il répartit les moyens d'enseignement. Il arrête le service des enseignants, fixe les modalités d'utilisation des locaux scolaires pendant les heures et périodes au cours desquelles ils sont utilisés pour les besoins de l'enseignement et de la formation.

Circulaire du 09/09/90 Art. 14

Le Conseil des maîtres donne son avis sur l'organisation du service qui est ensuite arrêtée par le directeur de l'école conformément aux dispositions du décret du 24/02/89. Une copie est adressée à l'IEP chargé de la circonscription.

Carte scolaire : des annonces et quoi de vraiment concret pour la rentrée ?

Sous la pression des mobilisations enseignantes initiées par le SNUipp-FSU, le Président de la République a fait des annonces dont la première a été un abaissement des effectifs : **pas plus de 24 élèves dans les classes de grande section de maternelle, CP et CE1 hors REP et le dédoublement des classes de grande section en REP et REP+.** Une annonce nécessaire et attendue, la France restant loin derrière les pays comparables de l'OCDE en ce domaine. Cela va sans dire qu'il faudra de nombreuses créations de postes pour mettre en place la mesure annoncée. Or la suppression de 1000 postes au concours pour 2019 ne va absolument pas dans ce sens.

L'IA nous a conviés à un groupe de travail le 28 mai pour nous annoncer des mesures départementales suite aux annonces présidentielles :

- 16 abandons de fermeture de classe (actées en février) :
 - 15 en maternelle dont 2 pour le dédoublement de GS et 13 pour les GS à 24 (dont 3 fermetures étaient « révisables »)
 - 1 en élémentaire (RPI)
- 8 nouvelles ouvertures de classe en maternelle (dans 8 écoles maternelles de Lens)
- 2 nouvelles ouvertures en élémentaire (en RPI ou RPC)
- 3 postes provisoires pour la ruralité (répartis sur 6 écoles en RPI et RPC)
- Création de 15 « maîtres supplémentaires éphémères »

Des mesures annoncées mais pour le moment, rien de réellement acté en CTSD pour la rentrée 2019 !

Par ailleurs, la question de la dotation se pose : s'agit-il d'une nouvelle dotation du ministère ? Pour combien de postes ?

Enfin, toutes les classes de GS, CP et CE1 sont-elles concernées ? L'IA nous a annoncé l'étalement de cette mesure sur 3 ans. Quid des autres niveaux ? **Le SNUipp-FSU exige que la baisse des effectifs concerne toutes les classes.**

Pas plus de 25 élèves par classe et pas plus de 20 en Éducation prioritaire ainsi que 15 maxi en TPS, c'est ce que martèle le SNUipp-FSU depuis longtemps, alors chiche, M. le Président, toutes les classes (et pas que les GS, CP et CE1) à moins de 25 !

IMPORTANT : Dès maintenant et avant les vacances d'été, remontez nous vos effectifs de classe afin que nous puissions intervenir

Quant aux « maîtres sup. éphémères » : on appréciera le terme ! Il est à craindre que ce poste soit une sorte de « plus de maîtres que de classes fourre-tout et jetable » ! Fourre-tout parce qu'on lui donnera diverses missions (remplaçant, maître de soutien, bon exécutant des consignes ministérielles...) et jetable parce qu'éphémère ! Tout le contraire d'un « plus de maîtres » concepteur et porteur d'un projet collectif tel que plébiscité par les enseignants et le SNUipp-FSU.

On appréciera également le nombre : 15 maîtres sup. alors que l'IA a supprimé 51 « plus de maîtres » cette année.

Plus d'infos :



Rubrique :

Actualités > Commissions > CTSD

Direction et fonctionnement de l'école

... Des moyens pour la direction d'école !

Direction d'école

Le SNUipp-FSU 62 a participé au groupe de travail sur la qualité de vie au travail des directeurs et directrices d'école (groupe de travail qui fait suite à 2 autres, obtenu suite à l'intersyndicale réunie lors de la suppression des aides administratives).

De manière générale, le SNUipp-FSU revendique :

- Un temps de décharge plus conséquent
- Une meilleure rémunération
- Un réel allègement des tâches administratives, et l'arrêt de l'empilement des missions
- Une aide à la direction et au fonctionnement de l'école, emploi statutaire et pérenne
- Une formation répondant aux attentes des directeurs et directrices

Ce que le SNUipp-FSU 62 a exigé et obtenu :

- > que les 10 jours réglementaires de décharge de direction pour les petites écoles (3 classes et moins) et les 4 jours pour les classes uniques soient réellement octroyés ! Cela nous semble un minimum et nous exigeons que cela soit respecté !
- > qu'un calendrier (pour le remplacement pendant cette décharge) soit mis en place en concertation avec les directeurs-directrices afin de leur permettre de s'organiser.
- > que les jours de décharge de direction utilisés pour des formations ou réunions institutionnelles soient « rendus » entièrement aux directrices et directeurs

Si vous n'avez pas obtenu l'ensemble des jours de décharge réglementaires (10 jours par an pour une direction 3 classes et moins, 4 jours pour un-e chargé-e de classe unique), ou si le calendrier de ces jours ne vous semble pas satisfaisant ou est inexistant, contactez-nous rapidement afin que nous puissions intervenir pour régulariser la situation. (voir contacts plus bas)

Plus d'infos :



Rubrique : [carrière](#) > [direction](#)

Formation des directeurs et directrices

Le SNUipp-FSU 62 a demandé un point sur les formations et leur contenu et réclame des formations correspondant aux attentes des directeurs et directrices et à leurs missions dispensées par des équipes pluri-professionnelles (chercheurs, psychologue du travail, formateurs de terrain, mouvements pédagogiques...), sur le temps de travail, avec absence systématiquement remplacée.

L'administration ne propose que 2 jours de formation (qui seront reconduits en 2019/2020) pour répondre aux situations professionnelles rencontrées et qu'1/2 journée de formation sur le DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels)

Concernant l'école inclusive et les élèves à BEP, des liens et des réseaux pour vous aider. Un CPC est spécialement affecté dans chaque circonscription ASH pour être le premier relais en cas de souci. Contactez-le.

Voici quelques liens utiles vers le site de l'école inclusive :

<http://www1.ac-lille.fr/cid131823/accueil-espace-ecole-inclusive.html>

N'hésitez pas à poser vos questions sur :

<https://ppe.orion.education.fr/academie//itw/answer/s/iemkbefy1m/k/QREBEP>

Et contactez le SNUipp-FSU 62 en cas de difficulté.



Avec le SNUipp-FSU,
sortons la tête de l'eau.

Changeons l'école !



Direction et fonctionnement de l'école

... Des moyens pour la direction d'école !

Tâches administratives : simplification ?

Applications, Sécurité : PPMS, Mobilélèves, mails, procédure « absentéisme »...

Pour le SNUipp-FSU 62, il ne doit pas y avoir de tâches administratives inutiles, supplémentaires ou en doublon et, lorsque des outils numériques sont utilisés, les écoles doivent pouvoir être dotées d'un matériel adéquat et d'une connexion.

Ci-dessous, quelques tâches souvent abordées et les « réponses » :
(tâches chronophages c'est sûr ! Réellement simplifiées ? à voir !)

Nombre de mails institutionnels : mise en place d'un « fil info » à la rentrée 2019, c'est-à-dire un seul envoi groupé hebdomadaire

Procédure absentéisme :

- mise en place d'une application absentéisme (type SMS envoyée pour absence comme au collège) : projet en cours de finalisation
- retours donnés suite à un signalement d'absentéisme : les directrices et directeurs recevront désormais copie du courrier envoyé aux familles (même courrier reçu par IEN)

Si vous ne recevez pas copie, signalez -le à votre IEN et au SNUipp-FSU 62

Plus d'infos :



Rubrique : [carrière](#) > [direction](#)

Mobilélèves

Des difficultés subsistent avec cette application : saisie longue des trajets et pas d'automatisme pour la saisie du trajet retour, villes absentes de l'application, problème de blocage si aucun numéro de tél n'est renseigné. Concernant la saisie du trajet aller-retour, une réflexion est en cours.

Concernant l'absence de numéro de téléphone, l'administration précise à la fois que le numéro de l'accompagnateur peut être saisi sous la forme 06 00 00 00 00.

Par contre, pour le SNUipp-FSU 62, l'administration ne prend pas ses responsabilités lorsqu'elle menace de « punir » une classe de sortie (ce n'est pas la solution !) et exige un numéro de téléphone personnel (ce qui est tout simplement illégal !)

PPMS

Les directeurs et directrices font part de difficultés et manquent de moyens pour le mettre en œuvre : pas d'alarme, difficulté à prévenir sur l'ensemble des bâtiments selon les configurations et le nombre de classes,...). Pour eux, le PPMS ne saurait suffire pour mettre les élèves et les enseignants en sécurité.

L'IA suggère de sensibiliser les élus locaux en les invitant à un exercice et propose l'envoi d'un courrier aux élus dans le cadre de la mise à jour du PPMS pour la rentrée 2019 après avoir pris l'attache de la préfecture.

AESH

Dominique DAUCHOT

... Exigeons des emplois pérennes, statutaires et à temps complet !

Renouvellements de contrat : la FSU écrit à la Rectrice de Lille

Suite aux récentes annonces ministérielles lors de la restitution de la concertation « Ensemble pour une école inclusive », le SNUipp, avec la FSU, s'est adressé à la Rectrice pour connaître les modalités de recrutement et renouvellement des AESH pour l'année scolaire 2019/2020.

En effet, selon ces récentes annonces, le contrat PEC disparaît. Ainsi, les collègues en contrat PEC doivent être renouvelés en AESH dès la rentrée. Tous les AESH en CDD doivent se voir proposer un CDD de 3 ans (si la durée avant le CDI le leur permet). Tous les AESH arrivant au

terme des 6 ans de CDD doivent se voir proposer un CDI. Le SNUipp et la FSU sont également intervenus auprès du rectorat ou de la DSDEN d'Arras sur des situations individuelles.

Par ailleurs, les représentant-es AESH que vous avez élu-es lors des dernières élections professionnelles, ont siégé aux CCP AESH du 15 mars et du 2 mai.

Plus d'infos :



Rubrique : [AESH](#)

Maxime VASSEUR

**DITES NON À LA LOI
DE TRANSFORMATION
DE LA FONCTION PUBLIQUE !**



Mouvement départemental

... Exigeons un mouvement dans la transparence et l'équité !

Zéro pointé pour les dysfonctionnements du ministère



Après 3 groupes de travail, 2 comités techniques (CTSD) et de nombreuses interventions du SNUipp-FSU, les dysfonctionnements du ministère perdurent. C'est inadmissible ! Quand on exige des enseignants qu'ils soient exemplaires, on ne peut en même temps ne pas l'être au ministère !

Or ce qui est démontré depuis plusieurs mois c'est le manque de professionnalisme et d'anticipation d'un ministère qui méconnaît et méprise le droit à mobilité des personnels ! L'ampleur des problèmes paraît presque irréaliste : nouvelles règles imposées sans concertation (double écran, vœu large obligatoire, bonifications prioritaires...), bugs à répétitions dans la saisie comme dans le retour des accusés de réception, l'application du ministère n'était même pas encore finalisée au mois de mars ! Calendrier complètement bousculé et retardé au fur et à mesure des problèmes rencontrés. Les services de l'IA n'ont eu que très peu de temps pour prendre en main l'application.

Au regard de ces graves dysfonctionnements constatés dans tous les départements, le SNUipp-FSU a interpellé, de nombreuses fois, le cabinet du ministre pour alerter sur l'ampleur des problèmes et demander des explications. Nous constatons, une nouvelle fois malheureusement, que le ministère méconnaît la réalité du 1er degré en voulant calquer son application sur le fonctionnement du 2nd degré.

En mai, le SNUipp-FSU a de nouveau interpellé le ministre dans un cadre unitaire afin d'obtenir la mise en place de groupes de travail dans les départements pour la vérification des barèmes et lui demander également de repousser l'extension des vœux larges à la phase d'ajustement (pour éviter à titre définitif un poste dont on ne voudrait pas).

Or dans notre département, il n'y a pas eu de groupe de travail sur les barèmes (uniquement un groupe de travail en mars sur certaines majorations de barème et non sur l'ensemble), la CAPD ayant eu lieu le 11 juin. Sur 2471 participants au mouvement, seuls ont été satisfait sur leur 1er vœu. Sans oublier qu'il faut déduire les participants ayant dû redemander leur poste suite à une fusion ou un changement du nombre de classes pour une direction...)

Dominique DAUCHOT

Contrôle syndical
Saisir sa fiche en ligne



Dans votre e-dossier mouvement, pensez à **créer rapidement votre fiche de suivi personnalisé** dans la rubrique « contrôle » afin que nous puissions procéder aux diverses vérifications et suivre votre situation.



Stages Mouvement

- 22 mars 2019 à OUTREAU

- 25 mars 2019 à ARRAS

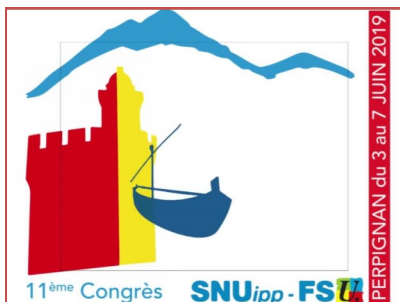
Avec les élu-es CAPD du SNUipp-FSU Pas-de-Calais

Parce que les nouvelles règles du mouvement imposées par le ministère sont complexes et parce que notre rôle est de vous informer, vous accompagner, vous conseiller... Le SNUipp-FSU aide les personnels à comprendre et à préparer le mouvement. L'occasion pour 300 collègues de dire non à la politique de Blanquer.

Congrès national

... Un congrès du SNUipp-FSU déterminé !

11ème congrès national du SNUipp-FSU à Perpignan



Ce sont plus de 500 militants du SNUipp-FSU qui se sont réunis en congrès pendant une semaine à Perpignan afin de fixer les orientations du syndicat pour les trois ans à venir. Les débats étaient centrés autour de quatre thèmes : la transformation de l'école pour combattre les inégalités, l'organisation et le fonctionnement de l'école, les droits à réaffirmer et à conquérir pour les personnels, et enfin, la question d'un syndicalisme capable d'obtenir des avancées pour transformer l'école et la société.

Un important moment de démocratie syndicale

A main levée, les congressistes venus de tous les départements (et même du bout du monde : le SNUipp-FSU Polynésie, créé en 2013, a participé pour la première fois au congrès national) ont adopté les mandats du syndicat. Plus de 80 pays étaient également représentés avec le secteur Hors-de-France du SNUipp-FSU.



La défense des amendements départementaux

Alain DERCOURT, délégué départemental, défend à la tribune un amendement du SNUipp-FSU 62 sur les retraites.

Le SNUipp dans la FSU

Bernadette GROISON, professeure des écoles et Secrétaire générale de la FSU, a rappelé le rôle essentiel du SNUipp et de la FSU dans les récentes mobilisations contre la loi Blanquer. Et de préciser que le SNUipp tiendra une place prépondérante dans le prochain congrès national de la Fédération Syndicale Unitaire, prévu à Clermont-Ferrand du 9 au 12 décembre 2019.



Un congrès national revendicatif

Le congrès a rappelé en chanson sa détermination à défendre les collègues. **On est là ! On est là !**

**Même si Blanquer ne veut pas, nous on est là !
Pour défendre les professeurs, et pour une école meilleure,
Même si Blanquer ne veut pas, Nous on est là !**

De gauche à droite : Régis METZGER, Francette POPINEAU et Arnaud MALAISE, ont été réélus co-secrétaires généraux du SNUipp-FSU pour 3 ans.

Maxime VASSEUR



Stages **Seconde carrière**
- 22 janvier 2019 à MARQUISE
- 5 février 2019 à BETHUNE

Avec le secteur **Hors-de-France** du SNUipp-FSU National

Quand l'envie ou le besoin d'envisager une autre carrière se fait sentir, le SNUipp-FSU vous écoute, vous accompagne et vous renseigne sur les possibilités d'avenir.

... Non au projet de réforme des retraites !



La retraite par points, une réforme systémique pour 2025

Pour 2025, oubliez tout ce que saviez sur le calcul du montant de votre pension.
Terminé le calcul du taux de remplacement sur le dernier indice obtenu six mois auparavant ! Baisse automatique de votre pension avec un taux de remplacement calculé sur les traitements perçus tout au long de votre carrière.
Terminée la prise en compte des trimestres cotisés ! Diminution immédiate de la pension qui sera calculée uniquement suivant le nombre de points que vous aurez acquis tout au long de votre carrière !

Terminée la connaissance du montant des cotisations retraite ! Le coût d'achat (valeur d'achat) du point sera revu chaque année...à la hausse ou à la baisse...

Terminé le droit de savoir à l'avance le montant de votre pension ! La valeur du point (valeur de service) pouvant varier chaque année, le montant de la pension ne sera connu qu'au moment du départ en retraite.

Terminée la retraite additionnelle de la Fonction Publique ! Les primes seront prises en compte dans l'achat des points.

Ce nouveau système devrait être présenté début juillet par le Haut Commissaire à la Réforme des Retraites. **En conclusion, encore une réforme qui va diminuer les pensions !**

Vers une réforme paramétrique des retraites pour 2020 ?

Des modifications des paramètres, avant 2025, semblent prévues sans précision sur leur nature ni sur les dates d'entrée en vigueur ou sur les générations concernées.

On pourrait voir apparaître la mise en place d'un **âge pivot** en dessous duquel une décote liée à l'âge trop précoce de départ s'ajouterait aux décotes existantes aujourd'hui en fonction des trimestres manquants. **Un allongement des durées** d'assurance nécessaires pourrait voir le jour ; on l'appliquerait aux générations concernées par un départ avant 2025, par exemple si aujourd'hui c'est à partir des générations nées en 1961 qu'on doit 42 ans, on pourrait appliquer cette durée dès les générations 1958, 1959 et 1960 et passer à 42,5 ans

pour la génération 1961 et ainsi de suite. A noter que cette dégradation aurait des conséquences y compris pour ceux liquidant leur pension après la réforme puisque le schéma choisi de transition vers le nouveau régime prévoit pour tous un calcul des droits constitués en 2025 pour les convertir dans le nouveau système : plus la durée d'assurance est élevée pour votre génération au moment où on « arrête » vos droits dans l'ancien système, plus vos droits convertis dans le nouveau système sont restreints. Aucun calendrier d'annonces n'est donné sur ces éléments mais on peut penser que le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS), donc à l'automne 2019, pourrait être l'occasion de faire passer ces mesures régressives.

Ce sont ceux qui ne risquent rien pour leur retraite qui expliquent aux autres, comment ils doivent faire pour garder la leur et les efforts qu'ils ont à consentir.



Pour suivre l'actualité, abonnez-vous à la lettre hebdomadaire du SNUipp-FSU du Pas-de-Calais : 62.snuipp.fr

Alain DERCOURT

		<p>Stage AESH du 7 mars 2019 à DOUAI Avec le secteur Revendicatif du SNUipp-FSU National</p>
		<p>Droits et missions des personnels, contrats de travail... Il n'est pas toujours facile de s'y retrouver. Le SNUipp et la FSU vous écoutent, et portent vos revendications à la CCP des AESH et au ministère pour obtenir enfin un vrai statut avec un salaire décent !</p>

... CAPD « passage à la Hors-Classe » du 27 mai 2019

La Commission Administrative PARITAIRE
Les élu(e)s du personnel du SNUipp-FSU vous informent...



Le SNUipp-FSU a dénoncé de nombreuses injustices

Les délégué-es du SNUipp-FSU 62 sont intervenu-es à plusieurs reprises, dans la déclaration liminaire et lors de la CAPD, sur :

- **La non-prise en compte de l'AGS en cas d'égalité de barème.** Cela pénalise bon

nombre de collègues ex-instits. Cette année encore, 13 collègues ex-instits partiront en retraite sans avoir pu accéder à la hors-classe. Ces collègues, qui ont plus de trente ans de carrière, se voient rétrogradés en fin de liste, car ils sont professeurs des écoles depuis moins longtemps que des collègues passés par l'IUFM. Cela va à contre-courant de la réforme des carrières qui a posé pour principe qu'une carrière d'enseignant doit parcourir les deux grades du corps des Professeurs des Ecoles avant la retraite. **Le SNUipp-FSU a insisté pour que le DASEN mette fin à cette injustice en permettant à ces agents en fin de carrière d'accéder à la Hors-Classe avant leur retraite.** Le DASEN a simplement répondu leur avoir accordé « une attention particulière » en leur demandant en février dernier s'ils souhaitaient faire valoir leur droit à la retraite dès cette année ou prolonger

encore. Pour le DASEN, seule la prolongation de la carrière des ex-instits leur garantira l'accès à la hors-classe. Ce que le syndicat qualifie d'inadmissible !

- **L'avis de l'IEN et l'appréciation du DASEN qui restent définitifs.** En effet, pour toutes les campagnes d'accès à la Hors-Classe ultérieures, des collègues auront « A consolider » pour le reste de leur carrière, sans espoir d'une revalorisation de leur appréciation. N'ont-ils pas le droit de progresser ? Quel manque de bienveillance envers les personnels ! On peut d'ailleurs s'interroger sur le bien-fondé d'émettre un avis « A consolider » à des personnels qui avaient une note pédagogique entre 13 et 20. Quel mépris envers les personnels !

- **L'appréciation du DASEN qui n'apparaît pas sur i-prof.** L'administration a affirmé être dans l'incapacité technique de publier ces avis de manière permanente. Pourtant elle savait le faire pour les notes d'inspection...

Toutes les propositions du SNUipp-FSU (envoi à l'ensemble des collègues de l'appréciation par mail académique, par courrier postal...) ont été refusées. La seule possibilité offerte aux collègues est de contacter individuellement l'Inspection Académique pour recevoir leur appréciation par mail.

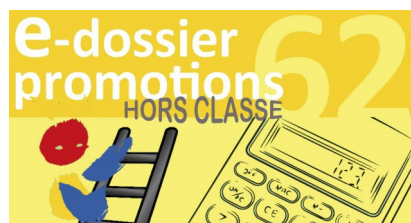
Bien que le ratio de promu-es à la Hors-Classe ait augmenté (passant de 13,5% à 16,2% cette année), le SNUipp-FSU 62 a voté CONTRE ce projet d'avancement, eu égard au sentiment d'injustice ressenti par un nombre important de collègues et des ajustements nécessaires à mettre en œuvre pour la prochaine campagne de promotion.



Vote à la CAPD « Hors-Classe » :

CONTRE : SNUipp-FSU, SNALC

POUR : Administration, Snudi-FO, SE-UNSA



Plus d'infos :



Rubrique : Actualités > Commissions > CAPD

Vos élu-es en CAPD :

Alexandra DEHOUCK - Déborah LASSALLE - Laureline PIRA - Maxime VASSEUR



Stage **L'égalité, ça s'apprend**

du 2 mai 2019 à ARRAS

Avec le secteur **Droits et Libertés** du SNUipp-FSU National

Familles homoparentales, enfants migrants, égalité fille / garçon... Parce que nous luttons contre toutes les discriminations, le SNUipp-FSU vous écoute, débat et réfléchit avec vous pour mettre en place des actions au niveau syndical et à l'Ecole pour défendre ces valeurs.

... Pour le SNUipp-FSU : c'est toujours non !

Un coup de com' du ministère !

Si les élèves ont progressé entre octobre et janvier, c'est normal, ils ont appris et ont progressé grâce aux enseignements prodigués durant cette période. C'est une évidence, mais apparemment c'est une découverte pour le ministre !



Extrait de notre déclaration en CAPD, le 28 mai 2019 :

« Le ministère annonçait le mois dernier à grand renfort de publicité : « Si, en début de CP, 23% des élèves n'identifiaient que la moitié des lettres et des sons qui leur étaient soumis, ils ne sont plus que 3,3% au mois de janvier. » Selon Roland Goigoux, dans une analyse des évaluations CP dont il a donné la primeur au SNUipp-FSU, le premier chiffre de cet exemple est exact. Sauf qu'il est corrélé à un test très complexe, qui évalue une compétence n'apparaissant pas dans le programme de la maternelle. Le deuxième chiffre est lui aussi exact, d'ailleurs. Mais Roland Goigoux et l'ensemble des enseignant-es savent bien qu'il est assez normal qu'entre septembre et janvier... les élèves aient appris beaucoup.

A la lecture de la circulaire de rentrée 2019, comme aux retours des enseignant-es sur les formations aujourd'hui dispensées il semble bien qu'une forme de pédagogie officielle est en train de s'installer à bas bruit, avec de surcroît, une politique éducative marquée par l'autoritarisme, qui se veut rationnelle et fondée « sur la preuve », alors même que cette preuve est fort loin d'être administrée. Roland Goigoux a d'ailleurs débusqué un « énorme mensonge par omission » au sujet des résultats des CP dédoublés comparés à ceux du dispositif « Plus de maîtres que de classes. » et il se demande d'ailleurs si on « ne prendrait pas les professeurs des écoles, peut-être aussi les journalistes, pour des crétins ? »

Pour le SNUipp-FSU, ce n'est pas de formatage pédagogique ni d'évaluations hors sol dont les enseignant-es ont besoin pour faire réussir tous les élèves mais c'est bien de baisser les effectifs dans toutes les classes, d'être formé-es tout en préservant leur liberté pédagogique, de RASED et de PDMQDC en nombre suffisant pour apporter l'aide dont les élèves ont besoin...

Dominique DAUCHOT



En Bref

Temps partiel et classes dédoublées : c'est possible !

Il n'y a pas d'interdiction à ce qu'un-e enseignant-e à temps partiel puisse enseigner dans un CP ou un CE1. Le seul impératif exigé par l'IA est de ne pas positionner de fonctionnaire stagiaire sur les classes dédoublées et, pour les jeunes enseignants, ils peuvent y enseigner uniquement s'ils sont volontaires.

N'hésitez pas à nous contacter en cas de difficulté.

Elèves à besoins éducatifs particuliers
Stège syndical organisé par le SNUipp-FSU Pas-de-Calais

VENDREDI 14 DÉCEMBRE de 9h à 16h à ARRAS

BESOINS PARTICULIERS

SNUipp

Stage inclusion

du 14 décembre 2018 à ARRAS

Avec le secteur Revendicatif du SNUipp-FSU National

Car il n'est pas facile d'accueillir des élèves à besoins éducatifs particuliers dans sa classe, car on se sent souvent démun-e face à des élèves « perturbateurs », le SNUipp-FSU vous écoute et conseille sur la manière d'agir.

Adhésion 2019 / 2020

... Soyons plus forts ensemble !



échelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteurs								150	157	168	183
PE & Psy EN		142	145	151	157	167	177	190	202	217	233
PE & Psy EN HC	200	214	228	247	262	277					
PE & Psy EN cl. ex.	242	255	268	287	310	320	340				
PEGC						147	153	162	170	180	190
PEGC HC					216	232					
PEGC cl. exc.		234	247	263	278						

PE Stagiaire : 80€

Retraité-es
Pension

< 1500€ : 110€

< 2000€ : 138€

> 2000€ : 158€

AVS, EVS, AESH : 40€

Etudiant-e, Disponibilité, Congé : 40€

Montant de la cotisation Euros

par chèque (s) à l'ordre du SNUipp Pas de Calais

par prélèvements en fois (8 prélèvements maxi) ⇒ remplir l'autorisation de prélèvement ci-dessous et joindre un RIB ou RICE.

Les autorisations de prélèvement sont valables pour l'année scolaire en cours. Elles seront renouvelées par tacite reconduction et cesseront sur simple demande de votre part. A chaque rentrée scolaire vous recevrez un courrier de mise à jour de votre situation.

Crédit d'impôts :

En 2021, vous pourrez déduire 66% de la cotisation syndicale de votre impôt sur le revenu de 2020. Si vous n'êtes pas imposable, ce montant vous sera remboursé par l'administration fiscale.



NOM.....
NOM de naissance :
Prénom.....
Date de naissance..... Sexe : M F
Adresse.....
Code Postal..... Ville.....
E-mail.....
Tél.....
Établissement scolaire de rattachement :
Adresse.....
Code Postal..... Ville.....

- Adj. Mat. Adj. Elém.
 Adj. SEGPA/EREA Adj. Spé.
 Dir.....classes Dir. Spé
 EMF CPC/CPAIEN
 BD BD FC
 décharge de dir. TRS
 AVS / EVS Retraité-e
 autres cas (préciser)
.....

Travaillez-vous à temps partiel?

non oui quotité%

Temps partiel : Appliquez la formule :

cotisation temps plein x quotité

Nomination

à titre déf. à titre pro.

Congé formation

Disponibilité CLD/CLM

Congé parental

Je me syndique à la section Pas de Calais du Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des Ecoles et PEGC.

Je demande au SNUipp-FSU Pas-de-Calais de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06-01-78. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp-FSU Pas-de-Calais.

Le.....

Signature :

Mandat de Prélèvement SEPA CORE



En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SNU IPP à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNU ipp. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle..

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,

- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Référence Unique Mandat (réservé au créancier) :

Paiement : Récurrent

Veuillez compléter tous les champs (*) du mandat, joindre un RIB ou RICE, puis adresser l'ensemble au créancier

Débiteur

Vos Nom Prénom(*) :

Votre Adresse (*) :

Code postal (*) :Ville (*) :

Pays (*) :

Identifiant Créancier SEPA : FR 54 ZZZ 406244

Nom : SNU IPP 62

Adresse : 16 rue Aristide Briand

Code postal : 62000

Ville : ARRAS

Pays : FRANCE

IBAN (*)

BIC (*)

Le (*)

A (*) : Signature (*) :

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. » Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Pourquoi se syndiquer ?

... Pour être plus forts ensemble !

1/ LE SYNDICAT EST-IL INDÉPENDANT ?

On ne le répètera jamais assez... Ce sont uniquement les syndiqué-es qui élaborent la « politique » du syndicat. Les différentes instances (conseil syndical, congrès...) sont ouvertes aux syndiqué-es qui souhaitent y assister. La vie démocratique est une préoccupation constante du SNUipp-FSU.

2/ A QUOI ÇA SERT ?

Être syndiqué-e, c'est l'assurance de recevoir, à domicile, toutes les informations locales, départementales et nationales, du SNUipp et de la FSU. C'est aussi la possibilité de participer aux décisions, de s'investir à son rythme.



3/ LE SYNDICAT EST ÉLOIGNÉ DE MES PRÉOCCUPATIONS

Que ce soit sur les aspects professionnels, sociaux, pour les affectations, les changements d'échelon, les conditions de travail, les réflexions sur le métier, la recherche... tous les sujets sont abordés, à un moment ou un autre au SNUipp-FSU.

4/ LE SYNDICAT, ÇA PREND DU TEMPS ?

Le syndicat prend le temps...qu'on souhaite lui consacrer ! Il n'y a aucune obligation, même si toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

5/ LE SYNDICAT EST-IL EFFICACE ?

Pour se convaincre du contraire, essayez tout-e seul-e ! Le syndicalisme, ce n'est pas autre chose qu'une vieille idée, toujours d'actualité : ensemble, on est plus efficace qu'isolé-e.

6/ LE SYNDICAT NE S'OCCUPE PAS ASSEZ DE PÉDAGOGIE

(voir l'idée n°7)



7/ LE SYNDICAT S'OCCUPE TROP DE PÉDAGOGIE

(voir l'idée n°6)

Il n'y a pas de sujet « privilégié » au SNUipp-FSU : défense individuelle, action collective, débats et réflexion sur le métier, tous ces aspects sont traités, sans exclusives.



9/ LE SYNDICAT EST CORPORATISTE !

Les élu-es du SNUipp-FSU jouent pleinement leur rôle de représentant-es du personnel dans les commissions paritaires. Un rôle apprécié, semble-t-il, par la majorité des collègues qui placent le SNUipp-FSU en tête des élections professionnelles. Mais l'activité du SNUipp-FSU ne s'arrête pas là, bien au contraire (voir les idées n°3, 6, 7, 8...)

8/ LE SYNDICAT FREINE TOUTE ÉVOLUTION DU MÉTIER

Ce serait plutôt le contraire : en posant, comme jamais avant dans le pays, la question de la transformation de l'école pour lutter contre l'échec scolaire, en organisant le débat avec la profession, les parents, les chercheurs... le SNUipp-FSU participe à l'évolution du métier.

10/ C'EST TROP CHER

Offrez-vous un café engagé par semaine ! Et oui, avec la déduction fiscale de 66 % transformée en crédit d'impôt, les deux tiers de votre cotisation sont désormais remboursés, même pour les non imposables. En moyenne une cotisation équivaut à 50€ par an. Pas cher pour éditer et acheminer les différents bulletins, financer les actions, les charges : locaux, téléphone, internet... Le SNUipp-FSU n'est pas subventionné : c'est la garantie de son indépendance. (voir idée n°2)

N'hésitez plus !
Syndiquez-vous en ligne :
adherer.snuipp.fr/62